## Et si nous produisions



# ensemble

## une énergie locale?

## Rejoignez-nous! Coopérative citoyenne Toi et Toits

2 parts sociales à 50 € = 100 €

900 € investis (emprunts et autres financements)

2 m2 de panneaux installés

produisent l'équivalent de la consommation électrique de votre réfrigérateur et de votre téléviseur 40 parts sociales à 50 € = 2000 €

18000 € investis
(emprunts et autres financements)

36 m2 de panneaux installés

produisent l'équivalent de la consommation électrique de 4 foyers (hors chauffage électrique) Téléchargez votre bulletin de parts sociales sur www.toi-toits.fr

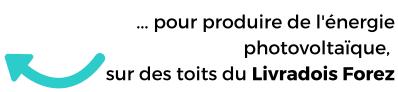
### La scic Toi et Toits regroupe:

- des citoyens
- des collectivités
- des agriculteurs
- des entreprises locales...



#### ... autour de valeurs communes :

- un ancrage territorial
- une priorité à l'investissement local
  - une démarche collective
  - une gestion participative
- le respect de l'environnement et la réduction des consommations d'énergie





### Les bénéfices



Retours sur investissements locaux



Participation à la transition énergétique



Sensibilisation aux énergies renouvelables



Développement d'autres projets d'intérêt collectif



Création d'emplois

SCIC TOI ET TOITS 15 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 63600 AMBERT CONTACT: PASCAL CHALLET - 06 77 33 18 63 - INFO@TOITOITS.FR WWW.TOI-TOITS.FR

















Ne pas jeter sur la voie publqiue

#### **Devenir sociétaire**

C'est investir dans l'économie locale, éthique et solidaire.





Coopérative citoyenne Toi et Toits

#### Prêter son toit

C'est apporter une forte contribution au développement des énergies renouvelables locales sans investir financièrement.

Particuliers, agriculteurs, collectivités, entreprises locales, vous souhaitez agir pour le territoire. Vous disposez d'un toit mais vous ne voulez pas réaliser un investissement conséquent dans une installation photovoltaïque ainsi que la maintenance et le suivi de l'exploitation associés.

Contactez
Jean-Claude Bonnet
au 06 80 28 67 63

La SCIC Toi et Toits recherche des toits :

- d'une surface entre 200 m2 et 500 m2
- exposés sud.

Comment ça marche?

La société coopérative s'occupe de tout, elle :

- finance
- fait installer
- assure
- exploite
- effectue le suivi et gère la maintenance de la centrale photovoltaïque sur votre toit.

Vous n'avez qu'à prêter votre toit.



Vous avez un projet **personnel** d'installation photovoltaïque.

Nous proposons aussi de vous accompagner.

Contactez Michel au 06 61 59 76 66.